

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE.....	3204
2.	ORDRE DU JOUR.....	3204
	2025 10 148 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2025	
		3204
3.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	3205
	2025 10 149 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025.....	3205
4.	QUESTIONS ET SUIVI, S’IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025	3205
5.	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	3205
6.	LES RAPPORTS	3205
	6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	3205
	6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	3205
	6.3. RAPPORT DE L’INSPECTEUR MUNICIPAL.....	3205
	6.4. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	3206
7.	ADMINISTRATION.....	3206
	2025 10 150 7.1. RÉOLUTION D’APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2025.....	3206
	2025 10 151 7.2. DEMANDE DE COMMANDITE – BANC (AIRE DE REPOS) POUR LES MARCHEURS (LA VOIE DES PÉLERINS DE LA VALLÉE.....	3206
	2025 10 152 7.3. PRÊT D’UN LOCAL À L’ÉCOLE DE SAINTE-EDWIDGE.....	3207
	2025 10 153 7.4. OFFRE DE SERVICE DE LA JARDINIÈRE – SAISON 2026.....	3207
	2025 10 154 7.5. OFFRE DE SERVICE POUR LA GESTION DES ARCHIVES 2026.....	3208
	2025 10 155 7.6. OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE CAIN LAMARRE AVOCATS.....	3208
	2025 10 156 7.7. AUTORISATION DE VENDRE LES PORTABLE AUX ÉLUS SORTANTS.....	3208
	7.8. DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES CSSHC – ANNÉES SCOLAIRE 2026 À 2029.....	3209
8.	URBANISME.....	3209
	2025 10 157 8.1. PROJET OASIS – MANDAT AU COGESAF.....	3209
9.	VOIRIE MUNICIPALE	3209
	2025 10 158 9.1. PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SAINT-FRANÇOIS – DOSSIER XZL78746-44055 (5) – 20250424-001.....	3210
	2025 10 159 9.2. APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC	3210
10.	HYGIÈNE DU MILIEU	3211
	2025 10 160 10.1. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON D’ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU).....	3211
11.	SÉCURITÉ.....	3212
	2025 10 161 11.1 ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK.....	3212
12.	LOISIRS ET CULTURE.....	3212
	2025 10 162 12.1. POLITIQUE D’INVESTISSEMENT – FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE – PROCESSUS D’APPROBATION DES PROJETS.....	3212
13.	CORRESPONDANCE	3213
	2025 10 163 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	3213
14.	TRÉSORERIE.....	3213
	2025 10 164 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.....	3213
	2025 10 165 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2025.....	3214
	14.3. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNEL.....	3214
15.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	3214
	2025 10 166 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	3214

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 1^{er} octobre 2025, à 19h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers :

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau (absent)	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2025 10 148 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 avec modification

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Résolution d'appui à la Grande semaine des tout-petits 2025
- 7.2. Demande de commandite – Banc (aire de repos) pour les marcheurs (La Voie des Pèlerins de la Vallée)
- 7.3. Prêt d'un local à l'École de Sainte-Edwidge
- 7.4. Offre de service de la Jardinière saison 2026
- 7.5. Offre de service pour la gestion des archives 2026
- 7.6. Offre de service juridique Cain Lamarre avocat
- 7.7. Approbation de vente les portables aux conseillers sortants
- 7.8. Dépôt du plan triennal et de destination des immeubles CSSHC – années scolaires 2026-2029

8. Urbanisme

- 8.1. Projet OASIS – Mandat au COGESAF

9. Voirie

- 9.1. Programme d'aide à la voirie local – Volet Projets particulier d'amélioration – Circonscription électorale de Saint-François – Dossier XZL78746-44055 (5) – 20250424-001

9.2. Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

10. Hygiène du milieu

10.1. Engagement de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton d'élaborer un Plan de Gestion des Actifs en EAU (PGA-EAU)

11. Sécurité

11.1. Adoption du budget 2026 de la Régie incendie de la région de Coaticook

12. Loisirs et Culture

12.1. Politique d'investissement – Fonds Vitalité des Milieux de vie – Processus d'approbation des projets

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'août 2025

14.2 Adoption des comptes à payer au 2 septembre 2025

14.3 Dépôts des états comparatif et prévisionnel

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 4 août 2025 soit adopté tel que présenté.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2025 10 149 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;

APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit adopté que tel que rédigé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 2 septembre 2025

La greffière-trésorière adjointe dépose le rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Monsieur Érick Brière, inspecteur en voirie est présent.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion fait rapport des rencontres ou réunions auxquelles il a participé

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font rapports des rencontres ou réunions à auxquelles ils ont participé.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2025 10 150 7.1. RÉSOLUTION D'APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2025

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « **10 d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de santé de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et on donc un impact tangible sur la qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN conséquence;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE ce conseil mandate le maire ou la mairesse pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil ainsi que le maire soient incités à porter le carré doudou le lundi 17 novembre 2025 qui marquera le début des festivités de la GSTP.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 10 151 7.2. DEMANDE DE COMMANDITE – BANC (AIRE DE REPOS) POUR LES MARCHEURS (LA VOIE DES PÉLERINS DE LA VALLÉE

CONSIDÉRANT que la municipalité accueille des pèlerins sur son territoire par un circuit de marche qui passe de part en part;

CONSIDÉRANT que l'optique est d'assurer le bien-être des marcheurs en leur fournissant une aire de repos;

CONSIDÉRANT la collaboration des élèves du CRIFA du programme de Réalisation d'aménagements paysagers en s'engageant à fabriquer gratuitement les bancs;

CONSIDÉRANT qu'il revient à la Voie des Pèlerins de la Vallée d'assumer les coûts des matériaux ;

CONSIDÉRANT que l'organisme en question sollicite notre soutien financier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE leur accorder notre soutien financier au coût demandé de 150 \$ pour l'aire de repos qui sera situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 10 152 7.3. PRÊT D'UN LOCAL À L'ÉCOLE DE SAINTE-EDWIDGE

CONSIDÉRANT que l'école a besoin d'un espace pour entreposer divers accessoires (ex. : but de hockey) ;

CONSIDÉRANT qu'un local n'est pas utilisé dans le sous-sol de l'hôtel de ville et qu'il peut convenir aux besoins de l'école ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire le prêt de ce local situé entre les escaliers et la salle de bain sans frais ;

D'informer la direction de l'école que la municipalité ne se porte pas responsable de remplacer les équipements en cas de feu ou de vol;

DE faire ce prêt pour une période d'essai d'une année, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 ;

QU'à la suite de cela si le besoin est toujours là, que l'école fasse une demande pour renouveler le prêt du local;

DE faire une entente écrite pour inscrire tous les détails concernant le prêt du local;

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente au nom de la municipalité.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 10 153 7.4. OFFRE DE SERVICE DE LA JARDINIÈRE – SAISON 2026

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service pour l'entretien paysager des pancartes, des plates-bandes à la piscine et des deux plates-bandes au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT que le coût comprend la plantation des fleurs annuelles, l'arrosage, l'engrais, le paillis, le désherbage et la taille d'arbuste et des vivaces pour la période de mai à octobre ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de La Jardinière au coût de 1 685 \$ plus taxes ;

DE faire parvenir la présente résolution à Mme Myriam Fréchette.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 10 154 7.5. OFFRE DE SERVICE POUR LA GESTION DES ARCHIVES 2026

CONSIDÉRANT que M. Michel Hamel, archiviste, offre ses services clés en main de la gestion des archives papier et numériques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité emploie déjà M. Hamel depuis plusieurs années pour le support dans la gestion de ses documents ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'entente de service avec M. Michel Hamel pour l'année 2026 concernant la gestion des documents et des archives pour un tarif hebdomadaire (période de 4 jours) de 1 441.38 plus les taxes applicables ;

DE faire parvenir la présente résolution à M. Michel Hamel.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 10 155 7.6. OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE CAIN LAMARRE AVOCATS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service dans le cas où la municipalité aurait recours aux services professionnels de Cain Lamarre

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 10 156 7.7. AUTORISATION DE VENDRE LES PORTABLES AUX ÉLUS SORTANTS

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite pour faire le rachat du portable auquel l'élus #6 se sert;

CONSIDÉRANT qu'il a été planifié de faire l'achat de portable ou de tablette pour les prochains élus;

CONSIDÉRANT que les portables actuels ne seront pas supportés par la mise à jour de Windows 11;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les élus qui désirent faire le rachat de leur portable soient vendus pour un prix de 1\$;

QUE les portables soient envoyés à la MRC afin d'enlever les éléments ou documents qui seraient de nature confidentielle.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.7. DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES CSSHC – ANNÉES SCOLAIRES 2026 À 2029

La directrice générale dépose le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSHC.

8. Urbanisme

2025 10 157 8.1. PROJET OASIS – MANDAT AU COGESAF

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour la société de s'adapter aux impacts actuels et anticipés des changements climatiques et d'en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

ATTENDU que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

ATTENDU que le programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu'elles planifient et réalisent des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU que pour donner suite à l'adoption du plan d'action Alé'ailleurs, un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur fut élaboré, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le COGESAF et l'INRS et six municipalités locales dont la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-01-31, la MRC a signé la « Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement », puisque le projet urbain de la MRC est éligible à une aide financière maximale de 379 760 \$ du ministère ;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton participe au volet 1 du projet en y investissant du temps nature (ressources humaines) et/ou une contribution financière pour un montant d'au moins 2 500\$;

ATTENDU qu'à la suite de la présentation des plans préliminaires par les architectes paysagistes, la municipalité souhaite participer à la mise en œuvre des aménagements d'infrastructures vertes ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- De confirmer l'engagement financier de la municipalité à hauteur d'au moins 20% des coûts de réalisation des aménagements d'infrastructure verte;
- D'appuyer la MRC dans le dépôt de sa demande de soutien financier au volet 2 du programme OASIS qui vise le soutien à la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les impacts négatifs des vagues de chaleur et de précipitations intenses sur le territoire;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

**2025 10 158 9.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET PROJETS PARTICULIER
D'AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SAINT-FRANÇOIS – DOSSIER
XZL78746-44055 (5) – 20250424-001**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton approuve les dépenses d'un montant de 59 212 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2025 10 159 9.2. APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE
ROUTIER AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que depuis la décision rendue le 6 mars 2025n par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleur routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement des ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

CONSIDÉRANT que cette l'imitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manières préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires ;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

EN conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2025 10 160

10.1. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON D'ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

QUE le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

2025 10 161 11.1 ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook dépose un budget équilibré au montant de 713 482.65 \$ (sept-cent-treize-mille-quatre-cent-quatre-vingt-deux dollars et soixante-cinq sous) pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que les deux tiers des municipalités membres doivent adopter le budget

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook tel que présenté ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

2025 10 162 12.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE – PROCESSUS D'APPROBATION DES PROJETS

ATTENDU que la MRC de Coaticook est en processus de renouvellement de la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de définir le processus d'approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE seul l'appui du conseil municipal est requis dans le processus d'approbation des projets.

QUE le processus de réception des demandes des appels à projets locales se fasse de façon continue.

QUE pour être admissibles au financement de projets locaux, ceux-ci devront cadrer dans les orientations du Plan de développement 2020-2024 de la Municipalité (qui sera révisé en 2025) ainsi que dans le Plan d'action 2025-2028 de la Politique familiale et des aînés de la Municipalité.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2025 10 163 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2025 10 164 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 2 septembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de juillet et la première semaine du mois d'août du chèque/dépôt 502919 au 502941 d'un montant de 13 462.27 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 2 septembre 2025 d'un montant de 1 235.44 \$;

- Payé par chèque aucun montant ;
- Payé par prélèvement numéro 15119 à 15129 au montant de 1 235.44 \$
- Payé par dépôt direct aucun un montant de 0 \$

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ



2025 10 165 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 1^{er} octobre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents.

D’approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 186 104.93 \$ d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d’investissement ;

- comptes à payer par chèque 6527 à 6540 pour un montant de 10 260.84 \$
- comptes à payer par prélèvement 15130 à 15134 pour un montant de 69 737.01 \$
- comptes à payer par dépôts directs numéros 1746 au 1781 pour un montant de 106 107.08 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu’il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d’investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d’un montant de 186 104.93 \$ au 1^{er} octobre 2025.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS

La directrice générale dépose les états comparatifs de 2024-2025 ainsi que les états prévisionnels.

15. Varia et période de questions

2025 10 166 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L’ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc.

DE procéder à la levée de la séance, il est 22h06.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 [2] du Code municipal.	Brigitte Desruisseaux Directrice générale et greffière-trésorière
--	---